

COMITE SYNDICAL
16 février 2021
Salle multifonctions – siège de Calitom
Mornac
Compte-rendu

TITULAIRES PRESENTS :

NOMS	PRESENT	NOMS	PRESENT	NOMS	PRESENT	NOMS	PRESENT
M. AGUESSEAU		M. ARVOIR		M. AUDOIN	X	Mme BAPTISTE	
M. BARBOT	X	Mme BARREAUX		M. BASTIER		M. BAUDIFFIER	X
Mme BELLE	X	M. BELY	X	Mme BLAINEAU		Mme BOISSEAU	
M. BOISSON	X	M. BONIFACE	X	M. BONNET	X	M. BORIE	X
M. BOUCQ		M. BOUQUET	X	M. BOUSIQUE		M. BUCHMEYER	
M. BUISSON		M. BUZARD	X	Mme CAILLE	X	M. CHAMOULEAUD	X
M. CRINE	X	M. DAVID		M. DELAGE	X	Mme DELAGE	
Mme DERRAS	X	Mme DESCHAMPS		M. DESVERGNE	X	Mme DOYEN MORANGE	
M. DUMORTIER		M. DUPONT		Mme FAGES		M. FONTENOY	
M. FORESTAS		M. FOURNIER		M. GATELLIER	X	Mme GAUTIER	
M. GESSE	X	M. GOURSAUD		M. JAUBERT		M. JOUANNET	
Mme JUIN		M. KALAI		M. LACOMBE	X	Mme LACROIX	
Mme LAMBERT-DANEY		M. LAVERGNE	X	M. LAVILLE	X	Mme LEGAY	
M. LEVESQUE		M. MAGNANON		M. MAHERAULT		M. MARIN	X
M. MARTAUD		M. MARTIN		Mme MATRAT		M. MAUZE	
M. MELLY		Mme MOCOEUR		Mme MOUFFLET		M. MOUSSION	X
M. PERONNET	X	M. PINAUD		M. PREVOT		M. PROVOST	X
M. PUYDOYEUX	X	M. RATAT		M. REVEREAULT		M. ROUGIER	
M. ROUX		M. ROY F.	X	M. ROY J-M.	X	M. THIAN	
Mme TRICAUD		Mme VARLEZ		M. VIAN		M. VIGIER	
M. VIGNAUD C.		M. VIGNAUD M.		M.VRIGNON			

SUPPLEANT PRESENT :

NOM				
M. ARDOIN				

ASSISTAIENT A LA SEANCE, pour Calitom :

NOMS				
Mme DAGANAUD	M. FILIPPI	M. GAUTRAUD	M. HUGUENOT	M.NORAIS
Mme RENARD	Mme VALLEE			

ONT DONNE PROCURATION :

- Mme BARREAUX Bernadette à M. CRINE Jean-Jacques
- Mme BLAINEAU Chantal à M. GATELLIER Jean-Pôl
- Mme DESCHAMPS Marie-France à M. BONIFACE Joël
- Mme FAGES Marie Philippe à M. DESVERGNE Manuel
- Mme LAMBERT-DANEY Danièle à M. MARIN Jean-Luc
- Mme LEGAY Camille à M. GESSE Philippe
- Mme MOCOEUR Sylvie à M. LACOMBE Jean-Marc
- Mme MOUFFLET Isabelle à M. BONNET Jacky
- Mme TRICAUD Magali à M. AUDOIN Fabrice
- Mme VARLEZ Nadia à Mme CAILLE Séverine
- Mme VIAN Marie-Jeanne à M. BOISSON Patrice
- M. AGUESSEAU Norbert à M. CRINE Jean-Jacques
- M. ARVOIR Jean Michel à M. PUYDOYEUX Jean-Jacques
- M. BASTIER Thierry à M. LAVILLE Michaël
- M. BUCHMEYER Pascal à M. GATELLIER Jean-Pôl
- M. BUISSON Jean-Claude à M. AUDOIN Fabrice
- M. DUPONT Bernard à Mme CAILLE Séverine
- M. FORESTAS Damien à M. LAVILLE Michaël

- M. FOURNIER Wilfried à M. ROY Francis
- M. GOURSAUD Daniel à M. MOUSSION Gilles
- M. JOUANNET Joël à M. PERONNET Yannick
- M. KALAI Mehdi à M. BOISSON Patrice
- M. LEVESQUE Jean-Louis à Mme BELLE Pascale
- M. MAGNANON Bertrand à M. PERONNET Yannick
- M. MAHERAULT Lionel à M. MOUSSION Gilles
- M. MARTAUD Annick-Franck à M. GESSE Philippe
- M. MARTIN Raymond à Mme DERRAS Michèle
- M. MAUZE Bernard à M. LACOMBE Jean-Marc
- M. PINAUD Eric à M. DESVERGNE Manuel
- M. PREVOT Gilles à M. MARIN Jean-Luc
- M. RATAT Laurent à M. BONNET Jacky
- M. ROUGIER Robert à Mme DERRAS Michèle
- M. VIGNAUD Christian à M. ROY Francis

ASSISTAIENT EN VISIO-CONFERENCE, SANS VOIX DELIBERATIVE :

- | | | |
|------------------------------|-----------------------------|--------------------------|
| ✓ M. MELY Gérard | ✓ M. PINAUD Eric | ✓ M. MAGNANON Bertrand |
| ✓ Mme GROSMAN Carole | ✓ M. NAUDIN-BERTHIER Bruno | ✓ M. RATAT Laurent |
| ✓ Mme DESCHAMPS Marie-France | ✓ M. JOUANNET Joël | ✓ M. MAHERAULT Lionel |
| ✓ M. DAVID Serge | ✓ M. BUCHMEYER Pascal | ✓ M. BOUCQ Bertrand |
| ✓ M. RINGEADE Vincent | ✓ M. BOURQUARD Luc | ✓ Mme ALIX Florence |
| ✓ M. BOUSIQUE Fabrice | ✓ Mme VARLEZ Nadia | ✓ Mme LEGAY Camille |
| ✓ M. PIOT Jacques | ✓ Mme DELAGE Françoise | ✓ M. CUISINIER Christian |
| ✓ M. DUMORTIER Paul | ✓ Mme BOISSEAU Marie-Hélène | |

Le quorum est atteint, M. le Président ouvre la séance.

Il rappelle que cette assemblée est organisée en tenant compte des dispositions dérogatoires, à savoir :

- le quorum est atteint avec 1/3 des délégués présents ou représentés ;
- chaque délégué titulaire peut disposer de 2 pouvoirs.

Points d'information

◆ L'organisation du débat des orientations budgétaires

Les années précédentes, le débat était organisé en tables rondes. Chaque table ronde avait une thématique à traiter. Les délégués apportaient des pistes de travail et des avis. Une synthèse était réalisée de toutes les prises de parole. Or, les idées avancées ne permettaient pas de travailler ensuite sur le budget.

Au regard de la situation budgétaire de Calitom, il est préférable de présenter une analyse détaillée de la situation du syndicat.

En revanche, il propose d'organiser des tables rondes vers le mois de juin, lors d'un comité syndical exceptionnel. Ces idées pourront, alors, être reprises par les services afin d'amorcer ou poursuivre le travail de telle manière à pouvoir faire des propositions concrètes lors des futures orientations budgétaires.

◆ E.lettre de Calitom

Cette E.lettre d'actualités est destinée aux élus Charentais. Cette lettre électronique sera envoyée environ 1 fois par trimestre.

Les destinataires sont :

- les délégués de Calitom ;
- les Maires ;
- les Conseillers municipaux ;
- les accueils des mairies afin qu'ils puissent la transférer à leur Conseil municipal ;
- les Parlementaires ;
- les services de l'Etat ;
- etc.

◆ **Rencontre avec les élus Charentais**

180 élus, Maires, Conseillers municipaux et conseillers communautaires, ont été reçus au siège de Calitom et ont pu bénéficier d'une visite d'Atrion. Ces moments ont été assez riches en termes d'échanges. Le but était de rencontrer les Maires afin de leur présenter d'une part l'offre de service du syndicat à destination des communes ou des particuliers et d'autre part le nouveau réseau des conseillers de proximité.

A l'instar de ce qui a été organisé pour les Maires, il souhaite maintenant le faire sur le même format pour les délégués de Calitom.

En ce moment, M. le Président intervient dans les conseils communautaires des EPCI adhérents ou lors de conférences des Maires.

◆ **Démarche bien-être au travail**

M. le Président a pris un arrêté de délégation pour désigner Mme Anne MATRAT, élue de la CdC de la Rochefoucauld Porte du Périgord, comme chargée de la mise en œuvre et du suivi de la démarche bien-être au travail.

◆ **Vote du budget de Calitom**

Le budget sera présenté et voté lors du prochain Comité Syndical qui se tiendra le mardi 23 mars 2021 à 18h00.

Les membres du Comité Syndical nomment M. Jean-Marc LACOMBE, secrétaire de séance.

1/ Approbation des comptes rendus du Comité Syndical du 24 novembre 2020

M. le Président demande s'il y a des observations sur le compte-rendu du dernier comité syndical.

M. MOUSSION précise que suite à l'intervention de M. MAHERAULT sur les containers textiles enlevés sur certaines communes, il a pris contact avec « Le Relais Gironde ». Il lui a été indiqué que la société avait, en effet, rencontré des difficultés durant la crise sanitaire mais qu'en aucun cas la structure n'avait cessé son activité. Ils étaient même étonnés de cette réflexion.

M. MAHERAULT répond que ce n'était en aucun cas une réflexion mais que ce sont bien les correspondants qui ont souhaité récupérer les containers sur la commune de Sers et c'est donc une situation de fait.

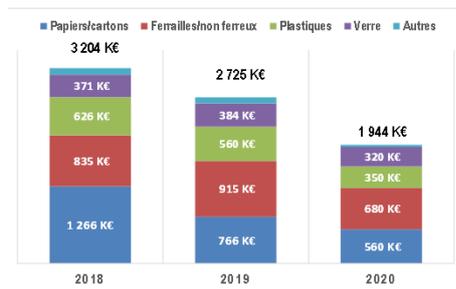
Le compte-rendu n'appelant aucune autre observation est adopté à l'unanimité.

2/ Débat des orientations budgétaires 2021

M. le Président présente les orientations budgétaires de Calitom pour l'année 2021 :

Un contexte économique dégradé

- impact direct de la **conjoncture** actuelle sur les **recettes des ventes** de matériaux (prix de reprise des tonnes triées en forte baisse et arrêt du centre de tri un mois en 2020).



Perspective de reprise sur les filières en 2021 (notamment sur la filière papiers/cartons)

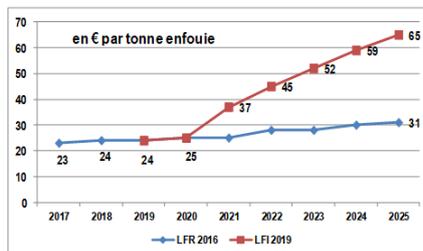
Il rappelle que les recettes du syndicat sont pour 40% des recettes fluctuantes, ce qui rend le montage du budget très compliqué.

Un contexte législatif et réglementaire coûteux

> la **loi pour la transition écologique et la croissance verte** (LTECV) 2015

- . réduction de 10% des déchets ménagers et assimilés (DMA) 2010/2020
- . valorisation matière : 55% des déchets non dangereux non inertes en 2020, 65% en 2025
- . déchets enfouis : réduction de 30% en 2020, 50% en 2025 par rapport à 2010
- . généralisation du tri à la source des biodéchets d'ici à 2024

> la **loi de finances** 2019 (évolution à venir de la TGAP)



A tonnaques constants :

1 530 k€ de TGAP en 2019
4 745 k€ de TGAP en 2025

+ 3 215 k€ (+10 €TTC/hab)

Toutes ces contraintes accumulées ne permettent pas de stabiliser la situation du syndicat.

> la **loi pour une économie circulaire** 2020

- . nouvelles filières REP (jouets, articles de sport, de bricolage, lingettes...)
- . instauration d'une consigne pour les boissons en bouteilles plastiques et cannettes

perte de recettes potentielle évaluée à 2,4 millions € environ (7 € TTC/hab)
pour Calitom sur la vente de ces matériaux et les soutiens CITEO
C'est également un enjeu pour le schéma de collecte et le revamping du centre de tri

M. FILIPPI précise que la consigne est, en effet, un élément de la loi dite « AGECE » (anti-gaspillage et économie circulaire) votée en février 2020 qui pour l'instant n'est pas instaurée en France. Sa mise en œuvre est soumise à un rapport d'évaluation de l'Ademe. Il devait être rendu pour le mois de juin 2020 mais il est reporté au mois de juin 2021 en raison de la COVID-19.

Cette loi découle d'une directive Européenne qui impose à tous les Etats Européens de mettre au recyclage, à l'horizon 2025, 77% des bouteilles mises sur le marché et à l'horizon 2029, 90%.

En 2018, dernière année de référence, la France en était à 57%.

Les pouvoirs publics sont en train d'étudier, d'une part, l'impact environnemental de la mise en place d'une consigne, et d'autre part, la progression du taux de collecte des bouteilles de boisson pour voir si la France,

sans la mise en place de la consigne est sur une trajectoire de respect de la directive européenne. La décision d'instauration ou non de la consigne devrait être prise en 2023.

M. BONNET estime que le mot « consigne » est un abus de langage. C'est plutôt un apport volontaire moyennant finance. Une consigne est normalement un acte vertueux.

M. le Président précise que les bouteilles mises dans l'appareil à déconsigner sont réduites en paillettes et que le terme de « consigne » est quelque peu abusif. Il s'agit ici d'une consigne pour recyclage et non d'une consigne pour réemploi comme peut l'avoir en tête le grand public.

Par ailleurs, des problématiques de propreté urbaine pourraient apparaître avec l'éventration des sacs pour récupérer les bouteilles consignées. Les premiers projets parlaient d'une consigne de 15 cts d'euros par bouteille, à ce prix cela peut intéresser du monde.

Enfin, M. le Président rappelle que cela représenteraient une perte financière sèche pour les collectivités pour un gain environnemental très discutable. Ce n'est pas parce que l'on va retirer les bouteilles du sac jaune que l'on va arrêter la collecte sélective et par conséquent là où il n'y avait qu'un système de collecte, il y en aura désormais deux. La question de l'évolution du centre de tri, conçu pour trier des bouteilles plastiques, se posera aussi.

Stratégie du nouveau mandat

> **nouvelle organisation** renforçant les relations de **proximité** avec les collectivités

> un **plan pluriannuel d'investissement (PPI)** avec une **prospective financière**
. limitation des investissements hors financements extérieurs proposée à 20 M€ pour le budget principal et 6 M€ pour le budget annexe Atrion.

> **entente départementale** associant les Présidents de CDC et CA à la définition de l'offre de service, la stratégie financière et l'évolution des participations.

Actuellement, 9 conseillers de proximité ont été déployés sur le territoire de Calitom. Ils détiennent « une mallette de VRP » comportant l'ensemble des éléments relatifs à l'offre de service de Calitom. Ils sont là pour aider les élus municipaux dans toutes les problématiques « déchets » du quotidien.

Cette année, 4,8 millions € d'investissement ont été ajournés, ce qui se traduit par une économie de 250 000 € sur le budget de fonctionnement.

M. le Président estime que l'entente départementale doit être la préoccupation de tous les élus charentais. Il souhaite une unité départementale au-delà des politiques partisans et des échéances électorales. Les décisions doivent être collégiales et départementales car elles vont impacter fortement le budget des ménages et des collectivités.

Ce seront des décisions avec des perspectives à long terme.

Depuis le début de ce mandat, un gros travail budgétaire a été réalisé. Il rappelle que la proposition budgétaire initiale des services se traduisait par un déficit prévisionnel d'environ 5 millions d'euros sur le budget de fonctionnement. A ce stade, ce déficit prévisionnel est de 3,3 millions d'euros en incluant les études qui permettront de statuer sur l'avenir des déchets charentais et sur le niveau de service à mettre en œuvre.

Le traitement des ordures ménagères résiduelles

Incinérateur de la Couronne > activité logistique GA

> **activité logistique GA** : bureaux, dépôt de composteurs, de sacs jaunes, de conteneurs de collecte, stockage matériels, compost...

- . **déconstruction** des éléments de l'unité d'incinération des ordures ménagères
- . réalisation de **locaux sociaux et de bureaux** dans une partie des bâtiments
- . remise en état des **voiries**

M. FILIPPI explique que l'incinérateur de La Couronne permettait de traiter 32 000 tonnes de sacs noirs par an. A la suite du débat public sur les déchets en Charente qui s'est terminé en juin 2017, l'incinérateur a été fermé. Il a cessé définitivement son activité en janvier 2018. Ce site va donc faire l'objet d'une réhabilitation. Ce site reste néanmoins la propriété de GrandAngoulême. Le programme de travaux, défini par GrandAngoulême, est de faire de ce lieu un site d'activité logistique avec des bureaux, une zone de dépôt de composteur, de sacs jaunes, de containers de collecte et de matériels. Calitom s'occupera de conclure les marchés des différents lots de travaux et GrandAngoulême se chargera ensuite de l'exécution. Cette opération sera remboursée à l'euro euro par GrandAngoulême comme convenu dans la convention d'adhésion de l'agglomération.

M. BONNET souligne que l'incinérateur de la Couronne est un site contraint car des milliers de tonnes de déchets y sont enfouis sur une importante superficie.

Point sur le projet Papyrus de valorisation des CSR

> projet de chaufferie CSR (Combustibles Solides Récupération) de Suez

> déchets mobilisables

- . 5 500 tonnes de refus de tri d'Atrion,
- . 15 000 tonnes de tout-venant de déchèteries enfouies,
- . 11 000 tonnes de refus à haut PCI de l'unité PTMB de Valoparc.

Investissement	
Chaudière à 34 000 Tonnes de CSR	Montant HT
Montant de l'investissement Papyrus	
Maîtrise d'œuvre	2 400 000,00 €
Génie civil	5 750 000,00 €
Process	24 150 000,00 €
Divers	2 700 000,00 €
	35 000 000,00 €

Financement	
Aide ADEME FEDER	
Subvention Ademe	3 865 000,00 €
Avance remboursable Ademe (hypothèse remboursable sur 10 ans)	1 656 000,00 €
Subvention FEDER Région	11 657 000,00 €
Apport en fond propre (20 % de l'investissement)	7 450 000,00 €
Montant du prêt BPI	12 622 000,00 €
	37 250 000,00 €

Le projet Papyrus prévoit la création d'une société dont les deux principaux actionnaires sont Suez et Calitom.

Ce sont des déchets qui nécessitent une préparation en amont avec l'enlèvement des matières organiques, du métal, des éléments PVC pour éviter les problèmes de combustion.

M. FILIPPI explique que l'unité PTMB (prétraitement mécano biologique) à Sainte Sévère travaille sur la matière organique contenue dans les sacs noirs pour limiter l'enfouissement. Elle produit 25 000 tonnes de refus sur 30 000 tonnes de déchets. Sur ces 25 000 tonnes, 11 000 tonnes pourraient développer du CSR.

Le principal consommateur de chaleur important et régulier est la société Thiollet à Saint Michel. Les autres puits de chaleur du secteur sont la société Rousselot et l'hôpital de Girac.

M. BONNET précise que la société Thiollet est une petite entreprise dont les moyens sont limités. En 2020, elle a fait une demande de dérogation environnementale car elle n'a pas la capacité financière suffisante pour répondre aux normes. Par ailleurs, elle prévoit un plan pluriannuel d'investissement.

- > projet comportant trop de risques et **non économiquement viable**, raisons :
 - . Variation des cours du gaz (non maîtrisable) ;
 - . Consommateur de chaleur = 1 seul client industriel ;
 - . trop petite capacité pour une rentabilité satisfaisante ;

> **proposition**

Nouvelle étude en 2021 sur les stratégies de traitement des déchets résiduels du syndicat pour développer la valorisation énergétique et sortir du « tout-enfouissement »

Le coût à la tonne est estimé à 150 € au lieu d'une centaine d'euros pour l'enfouissement.

La variation du prix du gaz ne permet pas de garantir que le prix de la chaleur produit par cette unité soit moins élevé.

M. le Président souligne que d'autres collectivités qui sont également au tout-enfouissement ont la même problématique que le syndicat. Elles augmentent, dès cette année, leurs tarifs de manière importante (par exemple, l'agglomération de Saintes 15 €/habitant d'augmentation, le Smicval du Libournais 11 €/habitant, etc).

Un travail de coopération est en cours avec la Haute Saintonge et le SIL (syndicat intercommunal du littoral).

L'étude sur la stratégie de traitement est donc essentielle.

M. PERONNET estime que la fin du projet Papyrus signifierait un double échec pour Calitom :

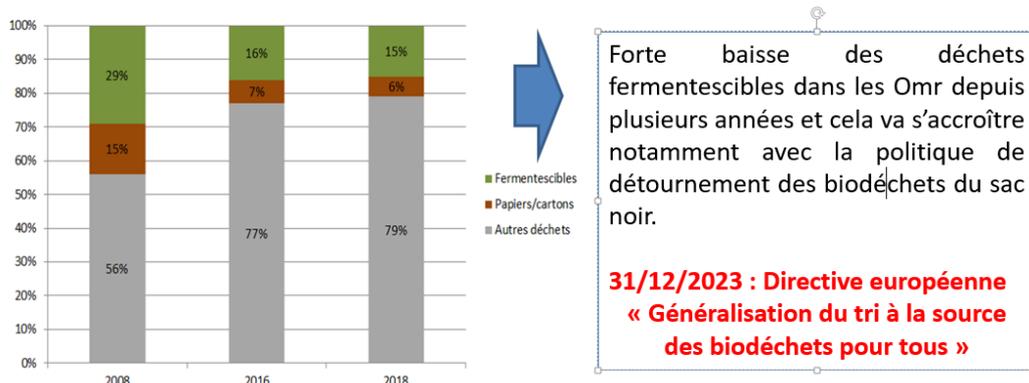
1. la fin d'un bel exutoire pour 30 000 tonnes des déchets charentais ;
2. la fin d'une autorisation préfectorale de stockage de 70 000 tonnes à Sainte-Sévère pour repasser à 40 000 tonnes à l'horizon 2024.

Afin de combler cette possibilité de stockage, il rappelle qu'aujourd'hui, le syndicat a des marchés qui permettent à des entreprises Charentaises d'apporter des déchets d'activité économique qui rapportent des recettes conséquentes à Calitom.

M. le Président précise que l'étude se poursuit afin de rendre le projet viable.

Prétraitement mécano biologique de Sainte Sévère

> des **difficultés** à atteindre les **objectifs** et à obtenir un **compost de qualité** (Arsenic)



M. FILIPPI explique que cette unité a été pensée à partir de 2008 puis construite de 2011 à 2012. La mise en exploitation est intervenue en septembre 2012. Le Plan Départemental de gestion des déchets charentais prévoyait à l'origine 2 PTMB (1 à Ste Sévère et 1 à Mornac).

L'objectif premier de ce type d'unité est de séparer la matière organique des poubelles afin d'éviter de l'enfouir et de la valoriser sous forme de compost. Malheureusement, il s'est avéré que le compost produit sur l'unité de Sainte Sévère était pollué à l'arsenic (c'est la seule unité de France qui rencontre ce problème sur les 42 construites). Malgré toutes les recherches effectuées alors, la source n'a jamais pu être identifiée. Cette pollution était périodique sur certains mois de l'année (du mois d'octobre à février). De ce fait, la moitié des lots de l'usine étaient déclassés et enfouis. Face au constat du peu de production de compost, l'unité a été simplifiée en 2016, afin de simplement stabiliser la matière organique avant de l'enfouir. La matière organique est toujours traitée, ce qui permet de réduire le poids de déchets à enfouir (pertes en masse par évaporation sous forme de CO₂ ou d'H₂O). Cela permet un gain de 5 000 tonnes par an. Aujourd'hui, la question de sa pertinence au regard de la baisse de matière organique dans les sacs noirs (déjà constatée et qui va s'accroître dans les années à venir) peut légitimement se poser.

Le coût de fonctionnement de cette unité s'élève à 1,2 millions € par an.

> coût moyen du traitement TMB de **155 €/tonne (contre 106 €/tonne enfouie)**

> la **loi de transition** énergétique rend **obsolète** le traitement par unités **PTMB**

lancement d'une analyse de cette unité en 2021
maintien de l'activité ?
doublement de la capacité pour réduire le coût d'exploitation ?
arrêt de l'unité et enfouissement des ordures ménagères résiduelles ?
(évolution de l'arrêté préfectoral nécessaire)

+ **étude capacité d'enfouissement à Ste-Sévère**

M. le Président précise que cette analyse sera réalisée en interne. Le marché avec le prestataire se terminant en février 2022, la décision du devenir de cette unité devra être prise dès cette année.

Il précise enfin qu'il reste 20 ans d'amortissement sur cette usine.

Les centres d'enfouissement fermés

Traitement des lixiviats

- > 16 000 m³ estimés pour Ste-Sévère
- > 6 000 m³ estimés pour Rouzède
- > 3 000 m³ estimés pour Poullignac

Travaux de réhabilitation achevés : pas d'investissements en 2021

M. FILIPPI rappelle que Calitom a été créé pour réhabiliter 7 sites de stockage, plus ou moins contrôlés sur le département de la Charente. Les EPCI et les communes en charge de ces sites n'avaient plus les moyens de s'en occuper.

Calitom a aujourd'hui réhabilité toutes les anciennes décharges de Charente. La dernière en date est celle de Châteauneuf en 2019.

Ces décharges sont toujours suivies en post-exploitation. La réglementation impose un suivi sur 30 années avec des vérifications sur :

- la pollution environnementale ;
- la qualité de la couverture de la décharge ;
- les eaux souterraines ;
- etc.

Seuls trois sites produisent encore des lixiviats. Ce sont les eaux qui percolent à travers le massif de déchets et qui se chargent de différents polluants. Elles doivent être traitées avant tout rejet vers le milieu naturel.

Beaucoup de travaux ont été réalisés ces dernières années pour limiter les lixiviats.

L'activité de transfert

Travaux

- . éclairage leds à Champagne-Mouton et Poullignac
- . disconnecteur à Champagne-Mouton sur le réseau RIA
- . installation d'une borne de recharge électrique à Poullignac

M. FILIPPI indique que la Charente compte 4 centres de transfert :

- Poullignac ;
- Sainte-Sévère ;
- Champagne-Mouton ;
- Mornac.

Il explique que les camions bennes (BOM), pour éviter de faire trop de kilomètres sur le département, vont vider sur des centres de transfert locaux. Les déchets sont ensuite transférés, via des camions plus importants, vers les unités de traitement (Atrion, Sainte-Sévère ou le Vigeant).

Le traitement des filières de déchèteries

Maintien de l'activité départementale

> **compostage** des végétaux (plateforme Ste-Sévère, compostage à la ferme et marché de prestation)

> **enfouissement du tout-venant** à Ste-Sévère (**évolution TGAP**)

> traitement de **toutes les autres filières des déchèteries** (gravats, bois, déchets dangereux...) non prises en charge par un Eco-organisme

La plateforme de Sainte-Sévère permet de gérer 10 000 tonnes de déchets verts par an. Le syndicat souhaite travailler davantage avec le monde agricole. Cela coûte moins cher, les végétaux font moins de kilomètres et sont utilisés directement sur la parcelle du paysan.

Le compostage à la ferme détourne environ 15 à 16 000 tonnes par an. Calitom travaille avec 17 paysans partenaires associés à une déchèterie.

Pour les déchets verts de GrandAngoulême, Calitom a un marché de prestation pour 10 000 tonnes par an. Ils sont transférés sur une plateforme de compostage privée sur la commune de Dirac.

L'enjeu est de réduire le tout-venant au maximum, d'où la création de zone de réemploi sur les déchèteries et le développement de filières.

Il explique qu'un éco-organisme est une structure qui applique le principe pollueur-payeur. L'éco-contribution payée lors d'un achat permet de gérer les déchets qui sont ensuite produits. La filière REP est gérée par un éco-organisme. Ces coûts sont reportés sur le consommateur et non sur le contribuable.

M. ROY Jean-Marie fait remarquer que la filière déchets verts n'est pas très vertueuse car le compost répandu dans les champs contient du plastique.

M. FILIPPI répond que dans les petites déchèteries de campagne, l'agent de déchèterie est en mesure de bien contrôler les apports. En revanche, pour la raison évoquée par M. ROY, cette filière s'est arrêtée dans les déchèteries plus urbaines, notamment sur le territoire de GrandAngoulême.

M. le Président souligne que cet exutoire est intéressant car la tonne revient à 9 € au lieu 20 à 25 € pour une plateforme de compostage industrielle.

M. FILIPPI précise qu'un bureau d'analyse, aux frais de Calitom, prélève plusieurs échantillons avant que le compost ne soit répandu dans le champ. Ces analyses permettent de vérifier que le compost est conforme à la norme NFU 44051. C'est cette norme qui définit que le déchet acquière le statut de produit et qu'il peut être épandu. Cette norme peut être remise en cause mais c'est bien elle qui définit aujourd'hui ce qu'est un compost. A titre indicatif, les critères pour atteindre cette norme concernant les éléments inertes (dont les plastiques) sont les suivants :

- ✓ Poids de Films et PSE (polystyrène expansé) > 5 mm : doit être inférieur à 3g par kg de matière sèche ;
- ✓ Poids de la somme des autres plastiques > 5mm : doit être inférieur à 8g par kg de matière sèche.

M. DUMORTIER demande le rôle de Calitom auprès des enfants. Il estime que si l'on veut faire changer les habitudes, il faut sensibiliser les enfants. C'est une démarche collective. Les enfants sont un gage de succès sur les changements de comportement.

M. le Président répond que Calitom fait des interventions dans les écoles depuis plus de 10 ans. Cette sensibilisation continue avec notamment un partenariat avec l'inspection académique. Il souligne que le travail doit être fait auprès de tous les publics.

19h08 : arrivée de M. DESVERGNE.

M. PERONNET pense que le déploiement massif de composteur collectif dans l'espace public sera un bon vecteur d'éducation.

Qualité – sécurité - environnement

Service transverse support

- > **dotation massive de vêtements** de travail avec marché de lavage
- > passage de la norme OHSAS 18 001 à la **norme ISO 45 001**
- > **40 actions** à mener dans le cadre de la **démarche Bien-Être au travail**
- > **études pour la maîtrise du risque de chute** en hauteur sur les déchèteries

M. FILIPPI explique que Calitom est certifié ISO 14 001 (management des actions en matière d'environnement) et OHSAS 18 001 (management des actions en matière de sécurité et de santé au travail).

Le syndicat, désormais, prend en charge le lavage des vêtements des agents de collecte, ce qui représente une part importante du budget.

Les chutes en déchèteries restent une problématique importante puisqu'il y a encore 3 à 4 personnes par an qui tombent dans une benne, parfois avec des conséquences assez graves.

La collecte des ordures ménagères et la collecte sélective

Réorganisation des services

- > **réorganisation des services** : conseillers de proximité (prévention/collecte)

Colonnes enterrées

- > déploiement sur **Cognac** dédiés aux commerçants et habitats collectifs
- > études de déploiement sur **Barbezieux, Vars et Ruffec**.

étude 2021
sur la pertinence du schéma de gestion de la collecte
et pistes d'amélioration/d'optimisation possibles
(organisation, fréquences, modes de collecte, impact de la consigne sur les emballages, fiscalité d'une tarification incitative)

M. PUDOYEUX indique que la Communauté de communes de Lavalette Tude Dronne est également intéressée par l'installation de colonnes enterrées. Un circuit d'élaboration est d'ailleurs en cours.

M. FILIPPI précise que c'est un oubli et que la Communauté de communes de Lavalette Tude Dronne sera bien sûr intégrée.

Les déchèteries

Etudes

- > études de la mise en place des **contrôles d'accès** sur l'ensemble des déchèteries
- > étude sur la mise en œuvre de dispositifs de **prévention des chutes**

Étude du niveau de service en déchèterie 2021
sur la pertinence du réseau de déchèterie,
jours et horaires d'ouverture, saisonnalité, contraintes sécuritaires...

Travaux

- > extension de la déchèterie de Barbezieux
- . construction de **3 bâtiments** : **local agents** aux normes sanitaires, hall d'échanges « **Matériau-thèque** », lieu de **stockage des déchets spécifiques**

M. le Président rappelle que 2021 doit être le théâtre d'un certain nombre analyses et d'études pour le syndicat.

Il souhaite revenir sur l'évènement qui a eu lieu à la déchèterie de Châteaubernard avec des menaces de morts faites à l'encontre d'un agent de déchèterie. Il a été amené à fermer cette déchèterie pendant 2 jours. Il souligne que la vidéo ne règle pas tout. Il y a donc un vrai travail à faire sur, notamment, le contrôle d'accès.

Cette étude en déchèterie n'est pas que financière. Elle doit permettre de revoir également toutes les contraintes.

Travaux

- > nouvelle **déchèterie de Cognac**
- . bâtiment accueil, local d'échange des objets, préau d'échange des matériaux, bâtiment pour les déchets spécifiques et déchets électriques et électroniques
- . **2021 : études, permis de construire et dossier d'enregistrement ICPE**

M. le Président précise qu'il doit rencontrer le 23 février prochain, le Président de Grand Cognac et le Maire de Cognac pour rediscuter de ce projet.

Les prévention des déchets

J'agis pour Réduire

- > déclinaison des **50 actions du PLPDMA** de la Charente 2020/2025
- > dernière campagne de **distribution de composteurs** individuels
- > déploiement de la **relation de proximité** avec les territoires
- > mise en œuvre des actions du projet « **Tribio** » et de **réduction des biodéchets dans les sacs noirs**



Afin de réduire au maximum les déchets, M. FILIPPI indique que la prévention des déchets est un sujet capital pour ce mandat.

Il rappelle que le Comité -20% s'est fixé comme objectif de réduire de 20% les déchets ménagers et assimilés sur la Charente d'ici 2026.

Le travail d'écriture du programme d'actions a été réalisé sur la fin du précédent mandat.

Il explique que le projet Tribio est un appel à candidature de l'Ademe qui pourrait financer une bonne partie des matériels de prévention liés au compostage de proximité. Calitom a candidaté à cet appel à projet et est en attente du résultat.

M. le Président souligne que la prévention reste la priorité du syndicat.

Il informe qu'une lettre de cadrage pour le Comité -20% a été élaborée. Il doit être en capacité d'animer le territoire et de participer à l'animation pour que les Charentais produisent le moins de déchets possibles.

M. BONNET souligne que ce plan n'aura de sens et d'efficacité que si tout le monde s'engage (les citoyens, les associations, les collectivités, les communes, les intercommunalités, ...). Seul Calitom ne pourra pas y arriver. Le syndicat donnera des moyens et accompagnera mais les politiques locales doivent être volontaristes.

Siège de Calitom

Aménagements

- > travaux de mise en **accessibilité handicapé** du siège et d'amélioration de l'environnement technique de travail des agents d'accueil
- > réfection des **voieries** et **parkings**
- > extension de la **zone de stockage des bacs** de collecte

M. le Président précise que suite à la réorganisation des services, il s'est avéré que le siège est assez grand. Il n'y aura donc pas d'investissement lourd au siège durant ce mandat.

Informatique

Service ressource

- > généralisation progressive de la **vidéo protection sur les déchèteries**.
Equipement de 5 sites prioritaires et reprise des 9 sites déjà équipés
- > évolution vers un **nouveau schéma de télécommunications** en téléphone IP

M. FILIPPI précise que les 5 sites prioritaires sont choisis en fonction des agressions, des travaux de maintenance réalisés suite aux dégradations et aux visites nocturnes.

Communication

Service transverse support

- > rattachement de l'activité des **visites de site** de Valoparc et Atrion
- > étude concernant **l'organisation des visites** en lien avec la prévention
- > développement d'un **site internet dédié à la prévention** « J'agis pour réduire »
- > définition d'un **plan de communication départementale « biodéchets »** accompagnant les usagers dans le tri des biodéchets (objectif 2024)

M. FILIPPI rappelle qu'à partir du 1^{er} janvier 2024, plus aucun biodéchet ne devra être mis dans le sac noir. A charge pour Calitom de développer des solutions, comme le compostage de proximité, le compostage partagé en pied d'immeuble, ...

Le compostage est beaucoup plus compliqué dans les zones urbaines que rurales. En revanche, ce sont dans ces zones où il y a les enjeux les plus importants car les quantités de biodéchets, par manque de solutions de tri, sont les plus importantes. Aussi, il sera probablement proposé une solution de collecte dans certains endroits spécifiques ou auprès de gros producteurs.

Une synchronisation avec le service collecte de Calitom, de GrandAngoulême et du Rouillacais devra être opérée afin d'envoyer un message cohérent auprès du public.

Ressources humaines

288 agents pour assurer les services

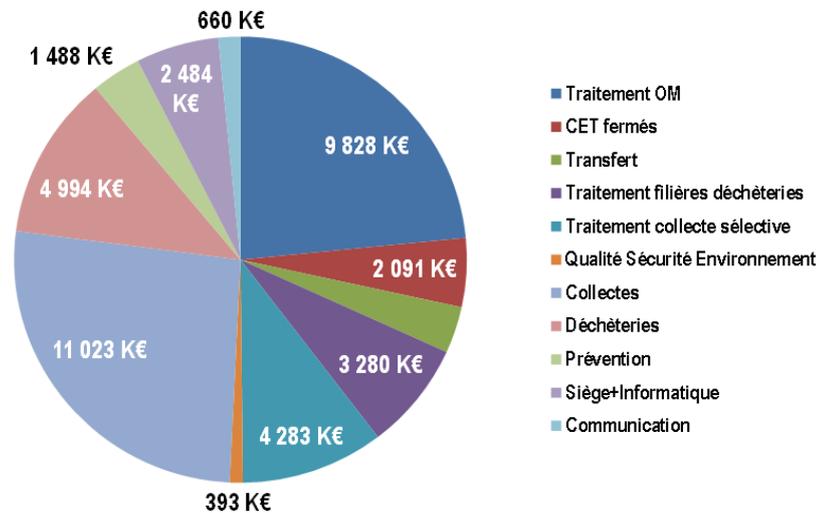
- > **réorganisation** des services à effectif constant
- > **remise en question de la part annuelle du régime indemnitaire**
- > absence d'évolution : **baisse des emplois permanents et non permanents**
- > **baisse en personnel pour le centre de tri** (pertes des tonnages de Royan)

Le recrutement du DGS, la réorganisation des services et la mise en place d'un service de proximité se sont faits sans embauche.

Calitom comprend avec les vacataires 330 agents sur l'année.

Synthèse des OB 2021

Dépenses de fonctionnement : 41,938 millions d'euros



Recettes propres

Sera revu à la hausse en raison de la reprise constatée sur les filières début 2021

Désignation (chapitre 70)	CA 2020		OB 2021	OB 2021 / Budget 2020	Ecart OB 2021 / Budget 2020 (en €)
	Budget 2020	(provisoire)			
Vente matériaux collecte sélective	1 280K€	1 320K€	1 380K€	7,8%	100K€
Vente matériaux déchèteries	720K€	624K€	620K€	-13,9%	-100K€
Apports directs Ste Sévère	2 096K€	2 084K€	2 507K€	19,6%	412K€
Apports professionnels déchèteries	100K€	93K€	100K€	0,0%	0K€
Redevance spéciale	500K€	400K€	440K€	-12,0%	-60K€
Autres recettes	405K€	199K€	197K€	-51,4%	-208K€
Total	5 101K€	4 720K€	5 244K€	2,8%	143K€

Proposition de vente de bacs par les communes – dispositif surévalué en 2020 (1^{ère} année)

2021 = année blanche pour les administrations
Recettes 2020 impactées par la Covid-19 et la baisse d'activités des restaurateurs

M. FILIPPI rappelle que les recettes du syndicat sont variables et dépendent des cours des matériaux. Il explique que la vente du papier est remontée pendant la COVID suite à une forte demande de la vente à distance.

Il précise que miser sur une hausse de ces recettes reste néanmoins un pari.

Subventions

Bonne année en raison des performances obtenues sur Atrion en 2019

Désignation (chapitre 74)	Budget 2020	CA 2020	OB 2021	OB	Ecart OB 2021
		(provisoire)		2021/Budget	/ Budget 2020
				2020	(en €)
CITEO (Emballages)	5 700K€	5 944K€	5 986K€	5,0%	286K€
CITEO (Papier)	434K€	617K€	570K€	31,2%	136K€
Eco-organismes déchèteries	549K€	629K€	630K€	14,9%	82K€
Subventions contrats aidés	45K€	26K€	20K€	-55,6%	-25K€
Autres subventions	99K€	69K€	79K€	-20,4%	-20K€
Total	6 827K€	7 285K€	7 285K€	6,7%	458K€

Baisse des dispositifs nationaux de contrats aidés

Autres recettes propres

Recettes Budget principal					
Activités	Budget 2020	CA 2020	OB 2021	OB	Ecart OB 2021
	(BP+DM)	(provisoire)		2021/Budget	/ Budget 2020
				2020	(en €)
Atténuation de charges de personnel	319K€	380K€	350K€	9,7%	31K€
Amortissement subventions et op d'ordre	226K€	225K€	197K€	-12,7%	-29K€
Produits des services et ventes matériaux	5 101K€	4 720K€	5 244K€	2,8%	143K€
Subventions reçues	6 827K€	7 285K€	7 285K€	6,7%	458K€
Autres produits	225K€	527K€	223K€	-1,0%	-2K€
Total recettes hors participations	12 697K€	13 138K€	13 299K€	4,7%	601K€
Participations des collectivités	24 178K€	24 178K€	25 120K€		
Total recettes	36 875K€	37 316K€	38 419K€		
Refacturation budgets annexes	2 956K€	2 932K€	2 925K€		-31K€
Total	39 831K€	40 248K€	41 343K€	3,80%	-31K€
Résultat	-4 127K€	-2 832K€	-3 520K€		

Inclus l'augmentation moyenne de 2€/hab
Mais avant les derniers arbitrages

Préparatifs budgétaires

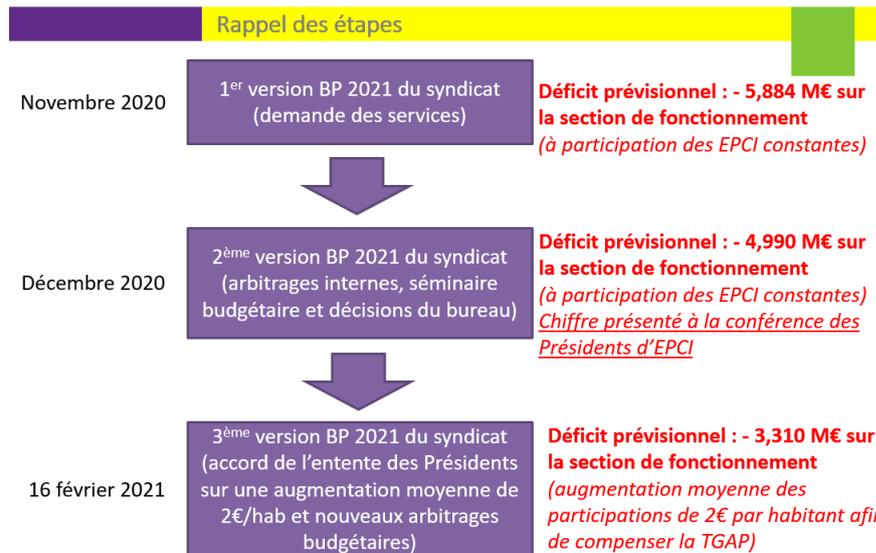
> des **arbitrages supplémentaires** ont été effectués depuis l'envoi du document

. dépenses : **-299 K€ dont -279 K€ sur les charges générales** (chapitre 011)

. **+ 90 K€ d'études** inscrites :

30 K€ pour les déchèteries, 30 K€ pour l'optimisation collecte et 30 K€ d'audit

soit -3 310 K€ environ de déficit à reprendre sur l'excédent



M. le Président explique qu'il a proposé un séminaire budgétaire au Bureau syndical afin qu'ils prennent tous connaissance des paramètres budgétaires en section de fonctionnement et d'investissement.

Au regard de la situation budgétaire, le Bureau a proposé plusieurs scénarios à la Conférence des Présidents dont un scénario de 5 €/habitant d'augmentation cette année et l'année prochaine.

Cette année, pour équilibrer le budget, il manque en moyenne 15 €/habitant. Avec les études réalisées en 2021 et l'engagement d'optimiser les services, ils espéraient que l'augmentation de la 3^{ème} année serait moindre.

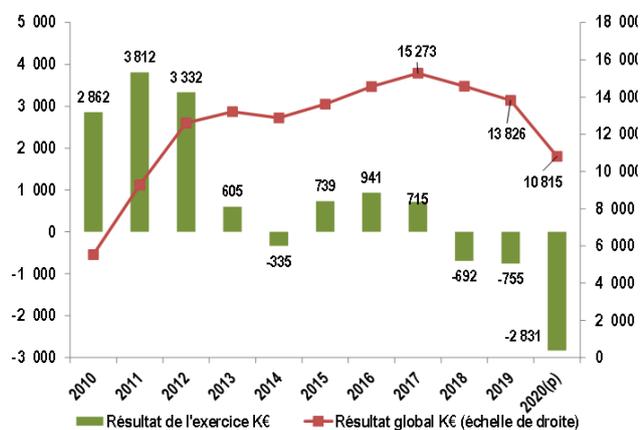
Les Présidents d'EPCI, lors de leur Entente intercommunale, ont décidé de proposer aux élus de Calitom une augmentation moyenne de 2 €/habitant pour compenser une partie de l'augmentation de la TGAP (à savoir que la TGAP augmente de 12 € la tonne cette année).

M. le Président prône l'unité départementale et le travail collectif, et il répète que l'année 2021 doit être le théâtre des études, des diagnostics et des prises de décisions fortes. Il a donc soutenu au Bureau le fait qu'il faille suivre la proposition des Présidents d'EPCI. Or, le Bureau aurait préféré avoir des augmentations progressives.

Le déficit de 3,3 millions € sera pris sur l'excédent de fonctionnement cumulé ainsi qu'1,7 million € d'investissement. L'excédent tombera donc à 5,9 millions € (pour rappel, l'excédent s'élève à environ 10,8 millions €).

Synthèse du budget principal

Evolution du résultat de la section de fonctionnement (en K€)



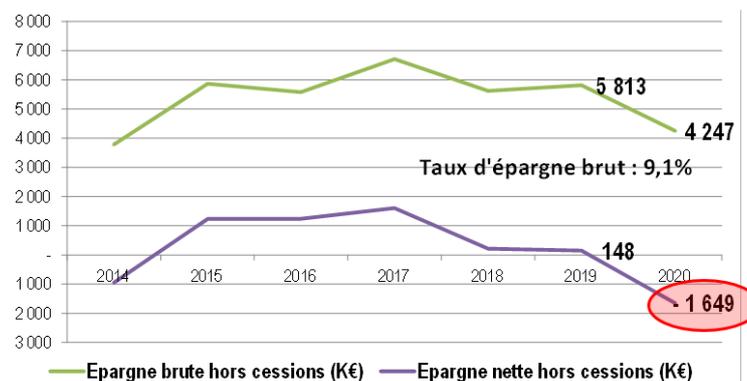
M. le Président indique que le fond de roulement pour le syndicat doit être de 6 millions €.

Il rappelle la nécessité d'être patient et confiant.

M. FILIPPI informe qu'Amorce a fait, cette année, une étude sur l'augmentation des coûts des déchets avec un recensement des augmentations au niveau national : 60% des collectivités qui gèrent les déchets sont impactés par la TGAP enfouissement, sur ces 60%, 80 à 85% augmentent leur tarif entre 8 €/habitant et 15 €/habitant. Calitom n'est donc pas un cas isolé.

M. le Président informe que l'augmentation proposée par les Présidents d'EPCI est liée à un audit financier du syndicat. Le Bureau l'a accepté bien que le problème à régler ne soit pas tant financier qu'économique. Pour ce faire, il va créer une commission ad hoc. Cette étude sera menée par le biais d'un cabinet d'études privé, financée par les EPCI. Il est néanmoins regrettable d'engager cet audit dans la mesure où le syndicat fait actuellement l'objet d'un contrôle de la Cour Régionale des Comptes, son rapport va tomber d'ici le mois de mars. Des moyens sont également mis en œuvre pour contrôler la gestion du syndicat avec notamment, un contrôle de gestion assez strict, un outil compta-coût permettant de se comparer à d'autres collectivités, et le payeur départemental qui réalise régulièrement des contrôles et fait des recommandations.

Evolution des niveaux d'épargne en K€



M. le Président souligne que le Comité Syndical vote depuis 2018 un budget déficitaire.

M. BONNET indique que ce graphique met en avant les politiques précédentes qui tendaient à recourir systématiquement à l'emprunt.

M. PERONNET souhaite préciser qu'un travail important a été fait depuis le mois de septembre sur la maîtrise des dépenses et des choix forts ont été faits en matière d'investissements. Deux membres du Bureau, Présidents d'EPCI, M. Christian VIGNAUD et M. Thierry BASTIER ont été mandatés pour porter auprès des Présidents d'EPCI une proposition d'augmentation de 5 € des participations, soutenue par la majorité du Bureau. Cette proposition comblait seulement l'augmentation de la TGAP et celle des coûts de traitement des OMr, et consommait près de 3 millions € de l'excédent sur l'année 2021.

Cette proposition n'a pas été retenue par les Présidents d'EPCI. Il considère aujourd'hui que la proposition de 2 € d'augmentation est ni responsable ni crédible.

M. PUYDOYEUX rappelle que les Présidents d'EPCI ont été élus par leurs pairs et que ces derniers n'ont pas été informés du choix des Présidents. Il estime que les Présidents auraient pu prendre leur décision après en avoir débattu au sein de leurs EPCI respectifs. Il regrette fortement cette mise en doute du bureau qu'il peut y avoir, et cela l'a fortement blessé.

M. le Président indique que lorsqu'il explique la situation de Calitom lors de ses interventions dans les EPCI, tout le monde la comprend. Il aurait, en effet, peut-être fallu que la proposition d'augmentation soit votée en conseil communautaire.

Il précise que le syndicat n'est pas sous tutelle. Il a demandé l'avis des Présidents parce que la Conférence des Présidents est intégrée dans les statuts du syndicat. Il souhaite un travail départemental, c'est pourquoi il accède à la proposition des Présidents EPCI. De surcroît, il estime que l'année 2021 est une année de transition.

M. PUYDOYEUX comprend M. LAVILLE mais estime que les Présidents d'EPCI peuvent comprendre que leur démarche n'est pas logique et qu'ils pourraient revenir sur leur décision de 2 € après en avoir débattu dans leur conseil communautaire.

M. le Président précise que l'augmentation de 2 €/habitant est une moyenne. Certains EPCI augmenteront de 1 €/hab et d'autres de 3 €/hab en raison des performances différentes des territoires.

M. DESVERGNE souligne que la problématique majeure du modèle de Calitom est l'enfouissement. Dans les années à venir, même si le modèle économique change, le syndicat sera de toute façon déficitaire et l'enfouissement devra encore être subi pendant 7 ou 8 années. En sachant ces éléments, les Présidents d'EPCI disent qu'ils attendent qu'un audit financier du syndicat soit réalisé pour valider une augmentation plus importante. Or, cette année, même s'il est décidé de changer structurellement Calitom, il faudra de toute façon augmenter les appels à participation. Il ne voit donc pas l'intérêt de repousser cette augmentation, que le Bureau voulait davantage lisser dans le temps. L'augmentation en 2022 sera plus brutale et difficile à supporter.

M. MARIN demande quel est l'argumentaire des Présidents d'EPCI pour expliquer leur proposition.

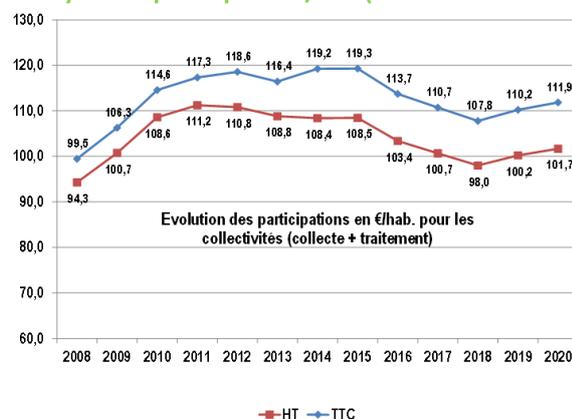
M. le Président répond que le Bureau de Calitom demandait 5 €. Lors de l'entente intercommunale certains Présidents proposaient 5 € et d'autres 0 €, ils ont tranché à 2 € et l'argument est de conduire un audit financier du syndicat.

M. DELAGE répond qu'il ne faut pas perdre de vue qu'il y a des échéances électorales à court terme.

M. BONNET raconte qu'il a été élu à Calitom en juillet 2017, dans une période tendue, au moment où GrandAngoulême a délégué sa compétence traitement au syndicat, ce qui a engendré un changement de gouvernance qui s'est passé dans des conditions humaines détestables. Il souhaite donc rendre un bel hommage aux services de Calitom qui ont su maintenir le cap et être réactifs dans cette période instable.

Les participations des collectivités

Tarif moyen des participations/hab (adhérents collecte + trait.)



M. le Président souligne qu'en 2020, le tarif moyen est au même niveau que celui de 2019 (en HT). Avec une augmentation de 15 €, le tarif serait au niveau de 2013. Au vu du graphique et des augmentations de tous les services (gaz, électricité, ...), elle est à relativiser.

Section d'investissement

4,8 millions d'euros de projets abandonnés
Effet de -250k€ en fonctionnement

Plan pluriannuel d'investissement

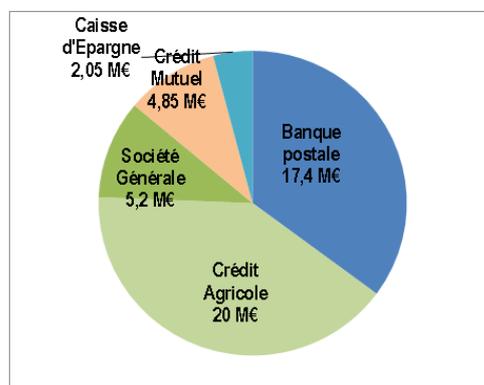
Opérations	CA 2020 (p)	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Total 2021-2026	Projets à programmer
Matériel véhicules service exploitation/travaux	1 741K€	766K€	600K€	600K€	750K€	750K€	600K€	4 066K€	
Achat conteneurs, col. enterrées et subventions associées	525K€	601K€	600K€	350K€	350K€	350K€	350K€	2 601K€	2 000K€
Déchèterie de Cognac	172K€	432K€	991K€	928K€				2 351K€	
Valoparc Ste Sévère (Collecte, Stockage)	452K€	54K€		670K€	670K€			1 394K€	
Valoparc Ste Sévère (PTMB/CSR) -CSR Papyrus	79K€	70K€						70K€	
Composteurs, matériel prévention	391K€	350K€	390K€	390K€	30K€	30K€	30K€	1 220K€	
Déchèterie de Barbezieux	5K€	1 073K€						1 073K€	
Contrôle d'accès déchèteries								0K€	1 000K€
Communication	0K€	38K€	15K€	15K€	15K€	15K€	15K€	113K€	
Informatique	110K€	93K€	80K€	80K€	80K€	80K€	80K€	493K€	
Travaux divers déchèteries	268K€	102K€	80K€	80K€	80K€	80K€	80K€	502K€	
Sécurisation quais déchèteries								0K€	A définir
Locaux du siège	607K€	210K€	110K€	120K€				440K€	
Pôle collecte transfert Mornac	359K€	55K€						55K€	
Pôle collecte transfert Champagne-Mouton	77K€	40K€						40K€	
Autres(Calitorama, Poullignac, CET fermés)	495K€	12K€						12K€	
Bâtiment Gond-Pontouvre et autres réemploi	-							0K€	600K€
Déchèterie de Chabanaix	52K€							0K€	
Sous-total dépenses d'équipement budget principal	5 335K€	3 895K€	2 866K€	3 233K€	1 975K€	1 305K€	1 155K€	14 428K€	3 600K€

M. PERONNET, intervient avec sa « double casquette » (Vice-Président à Calitom et à GrandAngoulême), et regrette que le projet de « la vitrine du réemploi et de la prévention » ait été reporté. Il trouverait inconcevable qu'elle ne soit pas en service d'ici la fin de ce mandat. Il rappelle qu'en 2019, le budget programmé était d'1 million €. Or, le budget à programmer s'élève maintenant à 600 000 €. Il estime qu'il est temps de retravailler sur ce dossier.

M. le Président répond qu'il ne perd pas de vue ce projet et qu'ils discuteront tous ensemble de son devenir.

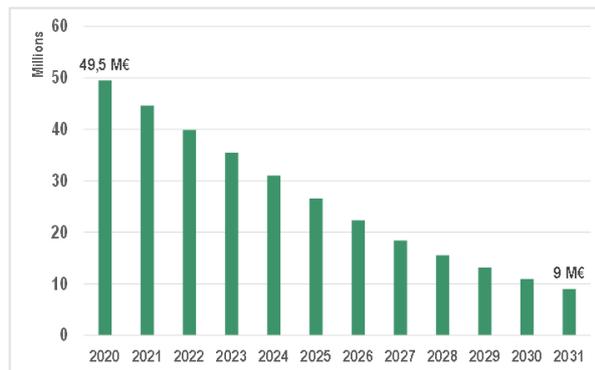
Dettes du budget principal

Synthèse	Au 31 décembre 2019	Au 31 décembre 2020
Capital restant dû	54 473 K€	49 500 K€
Taux d'intérêt moyen	2,37%	2,38%
Durée de vie résiduelle	13 ans 8 mois	13 ans
Nombre d'emprunts	33	29



Dettes du budget principal (à ce jour et hors PPI)

Evolution de l'encours de la dette d'ici le 31 décembre 2031



M. FILIPPI précise que l'évolution de l'encours de la dette présentée ici n'intègre pas le PPI puisque ce dernier ne sera voté que lors du Comité Syndical du 23 mars 2021 avec le budget de Calitom.

Budget annexe

Centre de tri Atrion

étude 2021
d'un programme de travaux de restructuration du centre de tri
et évaluation du budget

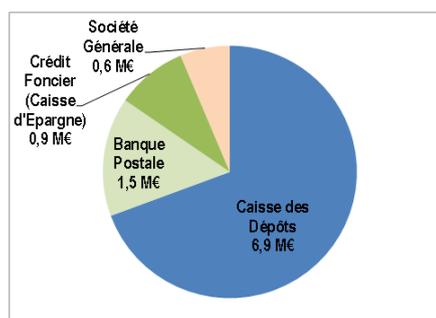
- . augmentation de la capacité de tri ?
- . évolution du process pour répondre aux nouveaux standards de tri de CITEO 2023 ?

M. FILIPPI explique que le centre de tri a été créé en 2015, les machines sont amorties sur 7 ans. Depuis, les technologies ont beaucoup évolué. Les critères de tri demandés par Citéo ont également beaucoup évolué. Un nouveau barème de Citéo va arriver en 2022 avec de nouvelles règles en matière de tri des emballages recyclables.

Avec la Charente Maritime, le syndicat a pour projet de créer une société publique locale pour sortir des marchés publics et avoir un vrai modèle de centre de tri public.

Dettes du budget annexe Atrion

Synthèse	Au 31 décembre 2019	Au 31 décembre 2020
Capital restant dû	10 855 K€	9 934 K€
Taux moyen	1,73%	1,54%
Durée de vie résiduelle	19 ans 2 mois	18 ans 10 mois
Nombre d'emprunts	6	6



Budget annexe

La Boutique Calitom

- > étude de **solutions alternatives à la collecte des déchèteries de l'Est**
- > **l'évolution obligatoire du logiciel de paiement** sécurisé WL SIPS
- > élargissement de l'offre de transport des **petit colis en relais colis**

M. le Président rappelle que la Boutique Calitom a été créée au moment où il n'y avait pas de recyclerie en Charente. Une réflexion devra donc être menée, pour éventuellement animer, entre autres, un réseau de recycleries.

Après en avoir débattu, les membres du comité syndical à l'unanimité prennent acte du débat des orientations budgétaires 2021 de Calitom.

3/ Désignation des membres des commissions

M. le Président rappelle que le comité syndical en date du 24 novembre 2020 a acté la création de deux commissions comme suit :

- Services de proximité (compétente sur les questions relatives à la communication, à la prévention des déchets, à la politique QHSE, et aux services de proximité avec notamment ce qui relève de la compétence « collecte » dans son ensemble) avec pour président M. PUYDOYEUX ;
- Services industriels, infrastructures et ressources (compétente sur les questions relatives aux finances, au personnel, aux infrastructures et aux services industriels avec notamment ce qui relève de la compétence « traitement » dans son ensemble) avec pour président M. VIGNAUD.

Il explique que les commissions seront des instances de travail sur des sujets bien spécifiques qui devront être approfondis et travaillés avant passage en bureau syndical pour validation. Les commissions n'auront pas vocation à être un « miroir » du bureau syndical et à étudier systématiquement tous les points qui y passent.

Il semble, en effet, préférable d'y débattre entre élus délégués et avec le concours technique des services compétents de sujets plus stratégiques qui nécessitent un temps de réflexion et d'étude.

Les Vice-Présidents du syndicat, pourront se rapprocher des Présidents de commission lorsqu'ils souhaiteront inscrire un sujet qui concerne leur délégation. De la même manière, le bureau syndical pourra demander, avant de se prononcer, qu'un sujet soit préalablement débattu en commission.

Le rythme des commissions n'est donc pas fixé. Elles seront réunies en fonction des sujets qui se présentent.

Il propose que le nombre de places soit limité de manière à ce qu'elles puissent former un groupe de travail efficace (20 élus environ).

En outre et afin d'assurer un bon relais entre ces commissions et l'instance de décision principale de Calitom qu'est le bureau syndical, il propose que les Vice-Présidents du syndicat soient membres de droit des deux commissions et intègrent l'une ou l'autre commission en fonction des sujets à traiter.

La présence au sein des commissions de membres du bureau peut être aussi un atout pour la circulation de l'information entre les instances de décision, sans qu'il soit nécessaire que l'ensemble du bureau syndical en soit membre.

Après avoir fait appel à candidatures, les délégués suivants se sont portés candidats :

Pour la commission Services de proximité

Nom et prénom	EPCI
MARTIN Raymond	Charente Limousine
AGUESSEAU Norbert	Cœur de Charente
LACROIX Aurélie	Cœur de Charente
DAVID Serge	GrandAngoulême
DUMORTIER Paul	GrandAngoulême
JOUANNET Joël	GrandAngoulême
MATRAT Anne	La Rochefoucauld Porte du Périgord
VRIGNON Jean-Jacques	Val de Charente
PROVOST Jean-Jacques	4B Sud Charente

Pour la commission services industriels et infrastructures et ressources :

Nom et prénom	EPCI
RATAT Laurent	GrandAngoulême
VRIGNON Jean-Jacques	Val de Charente
LACOMBE Jean-Marc	Grand Cognac

M. le Président informe que les commissions sont ouvertes aux délégués suppléants.

Après en avoir débattu, les membres du comité syndical à l'unanimité acceptent les candidatures déclarées telles que présentées ci-dessus et arrêtent la composition des commissions telle que définie ci-dessus.

4/ Rendu compte des décisions prises par le Président dans l'exercice de ses délégations

M. le Président présente les décisions prises sur délégation du 10 novembre 2020 au 31 janvier 2021.

Les membres du Comité Syndical prennent acte de ces informations.

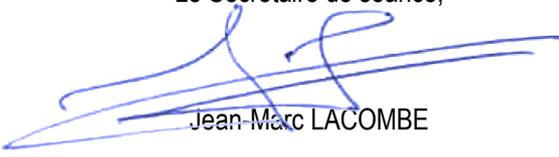
10/ Questions diverses

M. le Président informe que le Comité -20% sera prochainement mis en place. Les membres sont désignés dans chaque EPCI. Le Bureau Syndical a souhaité que la parité soit recherchée. La présidence sera assurée par Mme Pascale BELLE, 11^{ème} Vice-Présidente de Calitom.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h39.

Le prochain Comité Syndical se tiendra le mardi 23 mars 2021 à 18h00

Le Secrétaire de séance,


Jean-Marc LACOMBE